

Mesure n° 17.01 SPB concernée: 17. Prairies riveraines d'un cours d'eau

Type de mesure : Prairie à fauche échelonnée.

Objectifs :

- maintenir des ressources alimentaires, des zones refuge et des habitats de reproduction durant la période de fauche des prairies,
- protéger les eaux superficielles des apports de fumure, de produits phytosanitaires et de terre fine (bordure tampon).

Espèces visées : Zygène de la Filipendule, Criquet ensanglanté, Conocéphale bigarré, libellules.

**Conditions qualité I :
(= conditions OPD)**

- aucune fumure,
- aucun produit phytosanitaire,
- fauche au moins une fois par an,
- exportation du produit de fauche,
- broyage de l'herbe (mulching) et utilisation de girobroyeurs à cailloux interdits,
- largeur de maximum 12 m ou, pour les cours d'eau important, largeur ne dépassant pas la distance entre le cours d'eau et la limite de l'espace réservé aux cours d'eau.

Conditions réseau :

- largeur de minimum 6 m,
- hauteur de coupe de la SPB de 7 cm au minimum,
- conditionneuses déclenchées, exception faite uniquement dans le cas où cela est techniquement impossible,
- l'ensilage du fourrage est toléré mais uniquement après le 1er septembre,
- fauche par bande exigée,
- la moitié au maximum de la surface peut être fauchée au premier passage ; le solde doit être fauché au minimum 7 semaines plus tard,
- traitement plante par plante proscrit sur l'ensemble de la surface,
- pas de pâture.

Niveau qualité II : -
(= volet qualité OQE)

Informations complémentaires, recommandations :

- L'exploitant détermine l'emplacement de la surface non exploitée. Il s'agira de préférence d'une bande longitudinale le long des structures plutôt que d'une surface compacte.
- En cas de faucheuse rotative, fauche de préférence avant 7h du matin ou après 18h et à vitesse modérée (< 6 km/h ; indispensable si la conditionneuse ne peut être débrayée),
- Suppression ou arrêt d'entretien des drainages (sauf en cas de contraintes sécuritaires liées aux risques d'inondation).

Description de la mise en œuvre et financement :

Aucun financement particulier à prévoir.